



Scannez ce QR code pour
découvrir nos contenus
digitaux sur nos sites.



Aix-les-Bains

Elle propose des tatouages réparateurs pour les femmes victimes de cancers du sein **P. 4**

Voglans

Un nouveau complexe XXL de loisirs ouvre ses portes dans la zone commerciale **P. 5**

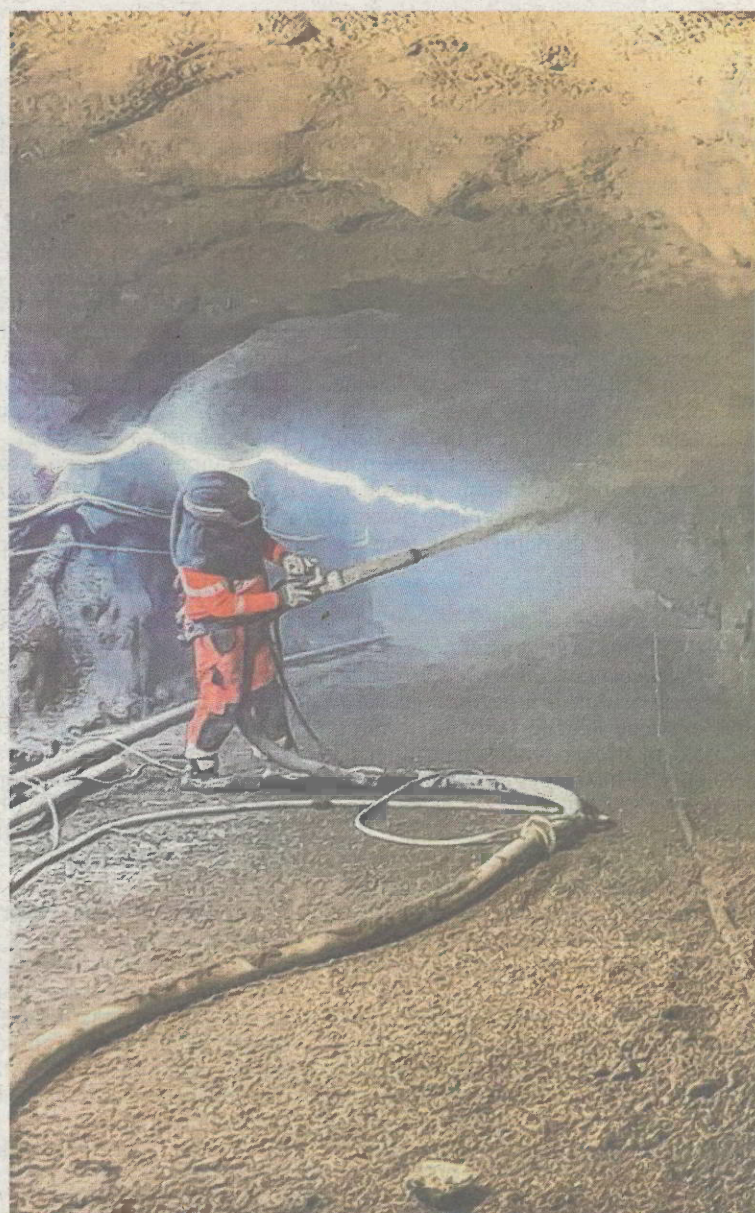
Ange SARTORI

Travaux dans la galerie de l'Épine

DES REJETS D'EAUX USÉES DANS LE LAC DU BOURGET ?

La galerie de l'Épine est totalement fermée et en travaux jusqu'en avril 2027. Les eaux usées traitées qui y circulaient sont donc transférées vers la Leyse et le lac du Bourget. Mais ces rejets présentent-ils des risques ?

P. 2-3



Aix-les-Bains

Jérémie Thiebault, l'art de se réinventer pour se relancer

Le gérant d'une épicerie a transformé son arrière-cour en cantine. Un buffet à volonté imaginé pour sauver son commerce, et qui affiche complet depuis son lancement. **P. 9**

Histoire

Le polémiste Henri Rochefort a marqué la ville de son empreinte

Henri Rochefort, journaliste et polémiste du XIXe siècle, a terminé sa vie à Aix-les-Bains en 1913, après une carrière marquée par la satire et l'exil. **P. 11**



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION ALLEGEE N°3 DU PLUi GRAND LAC (ex CALB) NOUVELLES DATES D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération, informe le public qu'en raison de l'erreur d'un journal local rendant irrégulières les mesures de publicité, les dates de l'enquête publique ont été modifiées par l'arrêté n°2026-118 en date du 8 septembre 2026 retirant le précédent arrêté n°2026-84 du 30 juin 2026.

Ce nouvel arrêté prescrit l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac (territoire de l'ex-CALB -17 communes).

Le projet de révision allégée n°3 poursuit les principaux objectifs suivants :

- La prise en compte de nouveaux projets ou de projets ayant évolué (équipements publics, énergies renouvelables, logements, activités économiques...);
- La sécurisation de la ressource en eau ;
- La facilitation des travaux de gestion du risque inondation ;
- La création de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) ;
- La correction d'erreurs...

Les évolutions concernent les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règlements graphiques (zonages) et les règlements écrits.

Durée de l'enquête

Les dates d'enquête initialement annoncées du 7 septembre au 8 octobre sont annulées et remplacées.

L'enquête publique aura lieu **du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises.**

Le commissaire enquêteur

Par décision N° E26000037 /38 du 8 avril 2026, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- **Monsieur Ange SARTORI** en qualité de commissaire enquêteur,
- **Monsieur Bruno PERRIER** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier de révision allégée n°3 du PLUi comprend une **notice explicative valant additif au rapport de présentation**, les **pièces modifiées**, l'**évaluation environnementale** du projet, les **avis recueillis**, les **actes administratifs réglementaires** ainsi qu'un **registre** pour recevoir les contributions.

Ce projet de révision allégée a fait l'objet d'une évaluation environnementale, détaillée dans un rapport dédié. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) a fait part de son avis (n°2026-ARA-AUPP-1826-N13153 délibéré le 5 mai 2026), qui sera joint au dossier d'enquête publique avec la réponse de Grand Lac. Seront également joints les avis déjà reçus des personnes publiques associées, des communes et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS).

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- dans les mairies des communes d'Aix-les-Bains (Service Urbanisme au 9 avenue Victoria), de Brison-Saint-Innocent, de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, du Bourget-du-Lac, de Saint-Offenge, de Tresserve, de Trévignin, de Viviers du Lac et de Voglans.

Le dossier de révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr> (via un lien).

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public dans les lieux désignés ci-dessus.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac (ex-CALB), Commissaire enquêteur – 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-7410@registre-dematerialise.fr **exclusivement du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises**,
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410> **exclusivement du 5 octobre 2026 à 8h30 au 5 novembre 2026 à 12h00 précises**.

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public dans les lieux désignés ci-dessus.

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et des propositions sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/7410> et **visible par tous**.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Jeudi 8 octobre 2026	10h - 12h	Mairie de VOGLANS - 586 rue Centrale - 73420 VOGLANS
Vendredi 9 octobre 2026	15h - 17h	Mairie de TRESSERVE - 40 chemin de Belledonne - 73100 TRESSERVE
Lundi 12 octobre 2026	16h30 - 18h30	Mairie de DRUMETTAZ-CLARAFOND - 102 route du Chef-Lieu - 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Vendredi 16 octobre 2026	16h - 19h	Mairie de GRESY-SUR-AIX - 1 place de la Mairie - 73100 GRESY-SUR-AIX
Lundi 19 octobre 2026	17h - 19h	Mairie de TREVIGNIN - 1 place de la Mairie - 73100 TREVIGNIN
Mardi 20 octobre 2026	15h - 17h	Mairie de BRISON-SAINT-INNOCENT - Parc Despine - 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT
Jeudi 22 octobre 2026	9h - 11h	Mairie de SAINT-OFFENGE - 25 route Sainte-Euphémie - 73100 SAINT-OFFENGE
Mardi 27 octobre 2026	14h - 17h	Mairie d'AIX-LES-BAINS - Service Urbanisme - 9 avenue Victoria - 73100 AIX-LES-BAINS
Vendredi 30 octobre 2026	9h - 12h	Mairie du BOURGET-DU-LAC - 7 rue des Ecoles - 73370 LE BOURGET-DU-LAC
Mardi 3 novembre 2026	9h - 12h	Mairie de VIVIERS-DU-LAC - 25 rue Antoine Montagnole - 73420 VIVIERS-DU-LAC
Jeudi 5 novembre 2026	9h - 12h	Communauté d'Agglomération GRAND LAC - 1500 boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS

Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public, des avis émis ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de **Grand Lac** et dans toutes les **mairies** des communes du PLUi Grand Lac (exCalb) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac et le site internet dédié.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes du PLUi Grand Lac (ex-CALB). Il fera l'objet d'une parution, **minimum quinze jours** avant le début de l'enquête publique et **rappelé** dans les **huit premiers jours** de celle-ci dans deux journaux locaux.

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac (ex-CALB). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.